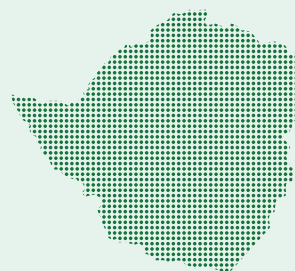


# LONDA

**DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU ZIMBABWE**

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



**2020  
RAPPORT**

[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)



# LONDA

**DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU ZIMBABWE 2020 RAPPORT**

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

**Publié par Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: [media@paradigmhq.org](mailto:media@paradigmhq.org)

[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)

Publié en Avril 2021

Rapport rédigé par Thobekile Matimbe

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndongmo, Koliwe Majama, Margaret Nyambura Ndung'u,

Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

Conçu par Luce Concepts

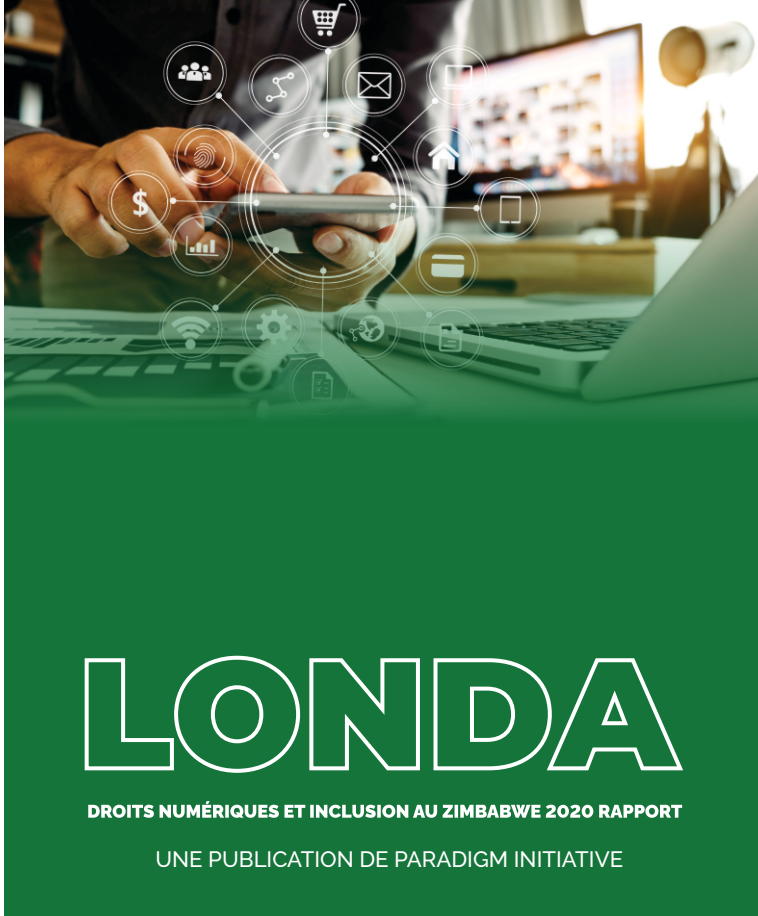
This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2021 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)





# LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU ZIMBABWE 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Les organisations de la société civile continuent de travailler pour faire progresser les droits et l'inclusion numériques en Afrique, en veillant à ce que les meilleures pratiques soient adoptées dans les politiques et la législation. Ce rapport analyse l'état des droits numériques et de l'inclusion au Zimbabwe, en examinant les violations et les lacunes, en étudiant l'utilisation et l'application de la politique et de la législation, en soulignant les étapes importantes et en proposant des recommandations pour le paysage numérique en Zimbabwe. Avec des rapports provenant de 20 pays, cette édition aborde, entre autres, la fracture numérique aggravée par la pandémie de COVID-19 et met en lumière les infractions dans différents domaines thématiques tels que la vie privée, l'accès à l'information et la liberté d'expression, avec un contexte législatif et politique bien énoncé.

## TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU PAYS	1
IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION COVID-19	2
EXERCICE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION EN 2020	3
VIE PRIVÉE, IDENTITÉ NUMÉRIQUE ET SURVEILLANCE	4
ACCÈS À L'INTERNET	6
L'AMPLEUR DE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME	7
GENRE, JEUNESSE ET TIC	8
INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE	8
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	9
ÉTUDES DE CAS	10





Le Zimbabwe est un pays d'Afrique australe sous le nouveau pouvoir du président Emmerson Mnangagwa après l'éviction du défunt ancien président Robert Gabriel Mugabe en 2017.

## CONTEXTE DU PAYS

# DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU ZIMBABWE

Selon la Constitution du Zimbabwe, 2013 (la Constitution), dans la section 3(c), le Zimbabwe est fondé sur les valeurs et les principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les droits numériques sont des droits humains fondamentaux permettant de jouir d'une vie dans la dignité. Ces droits humains sont décrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

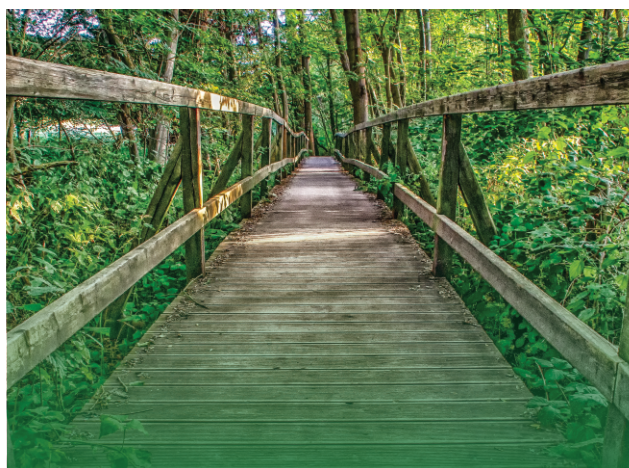
Le 27 Juin 2014, la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection<sup>1</sup> des données personnelles a été adoptée par l'Union africaine et à ce jour, le Zimbabwe n'en est pas signataire. Le cadre juridique sur la protection des données et la cybersécurité reste parcellaire. En 2020, le Zimbabwe a publié au journal officiel le projet de loi sur la cybersécurité et la protection des données, qui n'est pas encore entré en vigueur et ne protège pas suffisamment les droits numériques. L'état des droits numériques et de l'inclusion au Zimbabwe est devenu de plus en plus préoccupant en 2020 en raison des événements qui ont montré un écart par rapport aux normes en matière de droits de l'homme.



**Cyber sécurité et Projet de loi sur la protection des données pas encore en vigueur.**

1. Voir <https://au.int/sites/default/files/treaties/29560-sl-AFRICAN%20UNION%20CONVENTION%20ON%20CYBER%20SECURITY%20AND%20PERSONAL%20DATA%20PROTECTION.pdf>





## IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION COVID-19

En réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Zimbabwe a promulgué l'instrument statutaire (S.I) 83 de 2020<sup>2</sup> qui prévoit, à la section 14, que toute personne qui communique des faussetés est passible de poursuites en vertu de la section 31 du Code<sup>3</sup> pénal (Publication ou communication de fausses déclarations préjudiciables à l'État) et passible d'une peine pouvant aller jusqu'à vingt ans d'emprisonnement. L'article 14 a pour effet d'introduire subrepticement les dispositions abolies en matière de diffamation criminelle et d'étendre le champ d'application de l'article 31, déjà problématique, de la loi sur le droit pénal (codification et réforme), chapitre 9:23 (le code pénal), qui prévoit de nombreuses restrictions à la liberté d'expression et des peines paralysantes pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. L'infraction de diffamation criminelle a été abolie au

Zimbabwe après que la Cour constitutionnelle ait conclu à son inconstitutionnalité dans l'affaire Madanhire.<sup>4</sup>

Pendant la période de blocage de COVID-19, du 30 mars à Septembre 2020, les commerçants informels, composés en grande partie de jeunes et de femmes, ont perdu leur source de revenus. Dans un contexte de taux d'inflation élevés et d'économie en difficulté, le gouvernement a décidé d'allouer des aides COVID-19 aux familles à faibles revenus. L'organisation Vendors Initiative for Socio-Economic Transformation (VISET), qui compte 68 000 membres, a déclaré au PIN que quelques membres de VISET avaient reçu cette allocation. Le gouvernement a contacté VISET et lui a demandé une liste de personnes dans le besoin. L'aide allait être allouée aux personnes inscrites sur OneWallet, une plateforme de transfert d'argent mobile qui fonctionne sur une ligne de téléphone cellulaire NetOne.

Cela s'est avéré problématique car la plupart des membres étaient inscrits sur d'autres plateformes de transfert d'argent mobile telles qu'Ecocash, un service fourni par Econet. Par la suite, le ministre des Finances aurait déclaré que le gouvernement utiliserait un algorithme sophistiqué pour allouer les subventions d'aide COVID-19 aux groupes affectés de ménages à faibles revenus. Les groupes marginalisés ont été exclus de l'aide. Il n'y a pas eu de consultation avec la communauté ni d'explication sur la politique de confidentialité employée dans l'utilisation d'algorithmes pour allouer l'aide COVID-19.<sup>5</sup>

2. Instrument statutaire (S.I) 83 of 2020 <https://zimlil.org/zw/zw/subleg-consol/S.I.%2083%20of%202020%20Public%20Health%20%28COVID-19%20Prevention%2C%20Containment.pdf>

3. Loi sur le droit pénal (codification et réforme) Chapitre 9:23, , <https://zimlil.org/zw/legislation/act/2004/23>

4. Voir Madanhire & Anor v The Attorney General 2014 (1) ZLR 719 (CC)

5. Mthuli Ncube & His "Sophisticated Algorithms" For Corona Relief Funds – Another Privacy Disaster Looming?, TechZim, <https://www.techzim.co.zw/2020/04/mthuli-ncube-his-sophisticated-algorithms-for-corona-relief-funds-another-privacy-disaster-looming/>

## EXERCICE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION EN 2020

Pendant le verrouillage qui a commencé le 30 Mars 2020, le Forum des ONG des droits de l'homme du Zimbabwe a recensé 20 cas de journalistes dont la liberté des médias a été affectée au 29 Octobre 2020.<sup>6</sup> Moses Sigauke, infirmier à l'hôpital central Sally Mugabe, a été jugé en juillet 2020 après avoir été arrêté par la police de la République du Zimbabwe et accusé d'incitation au sens de la section 187 du Code pénal. Il a été acquitté des allégations d'utilisation abusive de Facebook pour mobiliser et inciter les médecins à organiser des manifestations contre le gouvernement. Hopewell Chin'ono et Jacob Ngarivhume ont été arrêtés le 20 Juin 2021 pour avoir dénoncé la corruption et, prétendument, pour avoir planifié des manifestations contre la corruption le 31 Juillet 2020, respectivement, suite à des expressions faites en ligne.

L'article 61(5)(a) et (b) de la Constitution stipule que l'incitation à la violence et le discours de haine ne font pas partie de la liberté d'expression et de la liberté des médias. Cependant, des discours de haine ont été propagés au cours de l'année 2020. Il convient de noter l'attaque contre l'archevêque Robert Ndlovu à connotation tribale, qui a été condamnée dans le monde entier à la suite d'une lettre de la Conférence des évêques catholiques du Zimbabwe appelant à une résolution urgente des défis économiques et politiques du pays. Le hashtag #ZimbabweanLivesMatter était en vogue en août 2020 à la suite de la condamnation mondiale des violations des droits de l'homme au

Zimbabwe et, entre autres, des discours haineux sur l'archevêque Ndlovu<sup>7</sup> que la ministre zimbabwéenne de l'information Monica Mtsvanga a accusé d'être mauvais. Les Zimbabwéens se sont rassemblés sous le hashtag qui a été suivi par le déploiement d'une délégation sud-africaine pour s'engager sur la situation des droits de l'homme au Zimbabwe.<sup>8</sup>

En Avril 2020, Lovemore Zvokusekwa a comparu devant le tribunal de première instance de Harare après avoir été arrêté et inculpé pour avoir communiqué de fausses informations telles que définies dans la section 31(a)(i) du Code pénal. Pour résumer les enjeux des droits numériques en 2020, POTRAZ a indiqué à PIN que la désinformation était un problème majeur en 2020. Les citoyens doivent faire preuve de responsabilité en vérifiant les faits avant d'envoyer des communications et en utilisant des plateformes comme Zimfact pour séparer les faits de la fiction.<sup>9</sup> Néanmoins, s'il est nécessaire d'endiguer les méfaits de la désinformation, les réglementations doivent être conformes aux normes des droits de l'homme. L'utilisation de la propagande en ligne par le célèbre Varakashi s'est poursuivie en 2020 et cette attaque s'est manifestée au fil des ans sous la forme de critiques, de discours de haine, d'attaques sexistes, de harcèlement et de colportage de fausses nouvelles en ligne à l'aide de faux comptes dans les discours politiques et dissidents.<sup>10</sup>

Le 5 Juillet 2020, le projet de loi sur la liberté d'information qui visait à abroger la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée a été publiée au journal officiel.<sup>11</sup> Contrairement à ce que son nom suggère, la nouvelle loi se concentre sur

6. The Zimbabwean, Zimbabwe Rapport de suivi hebdomadaire du verrouillage COVID-19 23-29 octobre 2020 - Jours 206-213 <https://www.thezimbabwean.co/2020/11/zimbabwe-COVID-19-lockdown-weekly-monitoring-report-23-29-october-2020-days-206-213>

7. Voir <https://twitter.com/davidcoltart/status/1294981558013763586?lang=en>

8. <https://elmmagazine.eu/adult-education-and-democracy/social-media-creates-new-space-for-activism-in-zimbabwe/>

9. Voir Zimfact on <https://zimfact.org/about-us/>

10. Voir <https://theconversation.com/a-vicious-online-propaganda-war-that-includes-fake-news-is-being-waged-in-zimbabwe-99402> and <https://www.africafex.org/digital-rights/cybersecurity-and-data-protection-bill-entrenches-surveillance>

11. Veritas, BILL WATCH 40-2019 Le projet de loi sur la liberté d'information, <http://www.veritaszim.net/node/3618>

l'accès à l'information et non sur la liberté d'expression.

Le projet de loi sur la cybersécurité et la protection des données (le projet de loi) a été publié au journal officiel<sup>12</sup> le 15 Mai 2020. Son objectif est de consolider les infractions liées à la cybernétique et de prévoir la protection des données en tenant dûment compte de la déclaration des droits au titre du chapitre 4 de la Constitution et de l'intérêt public et national. Il vise à établir un centre de cybersécurité et une autorité de protection des données, dont les rôles sont confiés à la POTRAZ. En outre, le projet de loi prévoit des enquêtes et la collecte de preuves en matière de cybercriminalité, de collecte de données non autorisées et de violations, ainsi que l'admissibilité des preuves électroniques pour ces infractions. Cela améliore la conduite des procès à l'ère numérique. Le projet de loi crée également un environnement commercial axé sur la technologie et encourage le développement technologique et l'utilisation légale de la technologie. Le projet de loi a toutefois ses défauts, comme la criminalisation des mensonges à l'article 164C, qui entraîne une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement.

En dehors de ce projet de loi, la police de la République du Zimbabwe s'est largement appuyée sur le code pénal pour poursuivre la surveillance des défenseurs des droits de l'homme en procédant à des arrestations arbitraires. Les dispositions notoires de la section 22 du code ont été utilisées pour criminaliser la liberté d'expression. La loi de 2007 sur l'interception des communications a également été utilisée pour la surveillance ciblée des défenseurs des droits humains, en contradiction avec les normes régionales et

internationales en matière de protection de la vie privée. Le gouvernement a proposé d'élaborer une nouvelle loi appelée Patriotic Bill (projet de loi patriotique) qui criminalisera le fait de faire campagne contre le pays par le biais de la correspondance privée avec des gouvernements étrangers et de nuire aux intérêts nationaux.<sup>13</sup> Cette loi, si elle est rédigée et adoptée, aura des effets négatifs sur la liberté d'expression, la liberté des médias, le droit d'association et le droit à la vie privée, entre autres.

## VIE PRIVÉE, IDENTITÉ NUMÉRIQUE ET SURVEILLANCE

La vie privée est protégée à juste titre par l'article 57 de la Constitution. En Juillet 2020, la Haute Cour a rendu une ordonnance en faveur de MISA Zimbabwe, interdisant à Econet Wireless Zimbabwe et à d'autres d'exécuter un mandat de police visant à obtenir des informations sur les transactions de l'opérateur de téléphonie mobile.<sup>14</sup> de l'opérateur de téléphonie mobile département du Registrar General délivre des documents d'identité nationale biométriques par le biais d'un processus qui collecte les empreintes digitales et l'iris. Bien que ce processus ait numérisé le processus de délivrance des documents aux citoyens, l'inquiétude réside dans l'abus possible des données par des tiers en l'absence de lois adéquates sur la protection des données qui préservent la vie privée.<sup>15</sup>

***L'incitation à la violence et le discours de haine ne font pas partie de la liberté d'expression et de la liberté des médias.***

L'ARTICLE 61(5)(A) ET (B) DE LA CONSTITUTION

12. Cyber Security and Data Protection Bill, 2019, [http://veritaszim.net/sites/veritas\\_d/files/Cyber%20Security%20and%20Data%20Protection%20Bill.pdf](http://veritaszim.net/sites/veritas_d/files/Cyber%20Security%20and%20Data%20Protection%20Bill.pdf)

13. <https://www.sundaymail.co.zw/new-law-to-criminalise-unpatriotic-acts>

14. MISAZim, la Cour rend une ordonnance en faveur de la MISA contre le mandat de perquisition d'ECONET

15. Engine Room, Digital ID in Zimbabwe: A case study, [https://digitalid.theengineerroom.org/assets/pdfs/\[English\]%20Zimbabwe%20Case%20Study%20-%20DigitalID%20-%20The%20Engine%20Room.pdf](https://digitalid.theengineerroom.org/assets/pdfs/[English]%20Zimbabwe%20Case%20Study%20-%20DigitalID%20-%20The%20Engine%20Room.pdf)





***Les citoyens doivent faire preuve de responsabilité en vérifiant les faits avant d'envoyer des communications et en utilisant des plateformes comme Zimfact pour séparer les faits de la fiction.***

En Février 2020, le gouvernement a lancé un ultimatum aux fonctionnaires qui ne se conformaient pas à l'enregistrement biométrique obligatoire introduit en 2019 pour les fonctionnaires, sous peine d'être radiés à la fin du mois.<sup>16</sup> La loi sur l'interception des communications reste un outil de violation de la vie privée contre les défenseurs des droits humains par le biais de la surveillance. La loi s'étend à l'interception des communications par le biais d'appels téléphoniques, d'e-mails et de fax. En Juin 2020, le gouvernement a présenté un compte rendu détaillé des déplacements des militants de

l'opposition affiliés au MDC, Joana Mamombe, Cecilia Chimberi et Netsai Marova, à la suite d'un enlèvement signalé.<sup>17</sup> Le gouvernement aurait utilisé les images de vidéosurveillance d'un supermarché, la localisation de téléphones portables et des photos pour réfuter les allégations d'enlèvement.<sup>18</sup> Le récit de leurs déplacements le jour des enlèvements présumés était une preuve de la surveillance à laquelle les acteurs de la société civile, les acteurs politiques et les autres défenseurs des droits de l'homme sont exposés en violation de leur droit à la vie privée.

16. See <https://www.zimeye.net/2020/02/11/government-gives-civil-servants-ultimatum-to-comply-with-biometric-registration/> Digital ID in Zimbabwe: A case study, [https://digitalid.theengineroom.org/assets/pdfs/\[English\]%20Zimbabwe%20Case%20Study%20-%20DigitalID%20-%20The%20Engine%20Room.pdf](https://digitalid.theengineroom.org/assets/pdfs/[English]%20Zimbabwe%20Case%20Study%20-%20DigitalID%20-%20The%20Engine%20Room.pdf), See <https://twitter.com/zifmstereo/status/1268467649123622912?lang=en> Herald, MDC-A abduction claims under scrutiny <https://www.herald.co.zw/mdc-a-abduction-claims-under-scrutiny/> See <https://www.zimeye.net/2020/02>

17. See <https://twitter.com/zifmstereo/status/1268467649123622912?lang=en>

18. Herald, Les allégations d'enlèvement du MDC-A sont examinées de près <https://www.herald.co.zw/mdc-a-abduction-claims-under-scrutiny/>

## ACCÈS À L'INTERNET

Selon POTRAZ, le taux de pénétration d'internet s'est établi à 59,9% à la fin du troisième trimestre de 2020,<sup>19</sup> soit une baisse par rapport aux 60,6% enregistrés dans le rapport du quatrième trimestre de 2019. Ce taux de pénétration d'internet est très différent du taux de pénétration d'internet de 27% enregistré par l'Union internationale des télécommunications à la fin de 2019. Compte tenu du besoin croissant d'internet, et plus encore maintenant pendant la pandémie de COVID-19, il est nécessaire d'augmenter le taux de pénétration d'internet.

Selon la Déclaration africaine sur les droits et libertés de l'internet, la coupure ou le ralentissement de l'accès à l'internet, ou à certaines parties de l'internet, pour des populations entières ou des segments du public, ne devrait pas être autorisée pour quelque motif que ce soit, y compris pour des raisons d'ordre public ou de sécurité nationale.<sup>20</sup> Le Zimbabwe a connu un accès erratique et lent à Internet les 30 et 31 Juillet 2020, avant les manifestations prévues pour le 31 Juillet 2020.<sup>21</sup> Netblocks a documenté l'incident comme un ralentissement ou un étranglement des vitesses de connectivité les deux jours sur le réseau TelOne.<sup>22</sup> La perturbation a duré environ 5 heures le 30 Juillet et 14 heures le 31 Juillet, selon les documents.<sup>23</sup> Il s'agit d'une violation manifeste de la liberté d'Internet.

Le coût des données au Zimbabwe a été élevé pour les ménages à faible revenu et les communautés vulnérables à la suite de la pandémie de COVID-19 qui a entraîné des fermetures et le retrait de nombreuses personnes du marché du travail. Le coût des données au Zimbabwe n'est pas le plus élevé d'Afrique australe,<sup>24</sup> mais compte tenu du coût élevé de la vie au Zimbabwe, les communautés marginalisées ne peuvent pas se permettre de payer en moyenne 4 dollars US pour l'accès à un service mobile prépayé à large bande de 1 Go. Le besoin d'accès à l'internet a été plus prononcé lors de la pandémie de COVID-19 qui a frappé le Zimbabwe en Mars 2020.<sup>25</sup> Selon une déclaration de MISA-



19. POSTAL AND TELECOMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY OF ZIMBABWE (POTRAZ), ABRIDGED POSTAL & TELECOMMUNICATIONS SECTOR PERFORMANCE REPORT, <https://t3n9sm.c2.acecdn.net/wp-content/uploads/2020/12/Abridged-Sector-Performance-report-3rd-Q-2020.pdf>. See also, <https://t3n9sm.c2.acecdn.net/wp-content/uploads/2020/03/Abridged-Sector-Performance-report-4th-Q-2019pdf.pdf>

20. Voir la Déclaration africaine sur les droits et libertés de l'Internet, <https://africaninternetrights.org/en/principles/2>

21. Jeffrey Moyo and Patrick Kingsley, Zimbabwe Locks Down Capital, Thwarting Planned Protests, <https://www.nytimes.com/2020/07/31/world/africa/zimbabwe-coronavirus-protest.html>

22. NetBlocks, <https://netblocks.org/reports/zimbabwe-internet-disruption-limits-coverage-of-protests-7yNV7oyq>

23. NetBlocks, <https://netblocks.org/reports/zimbabwe-internet-disruption-limits-coverage-of-protests-7yNV7oyq>

24. See [https://researchictafrica.net/ramp\\_indices\\_portal/](https://researchictafrica.net/ramp_indices_portal/)

25. Idah Mhetu, Le Zimbabwe enregistre le premier cas confirmé de coronavirus, le ministre lance un appel au calme public <https://allafrica.com/stories/202003210054.html>

Zimbabwe du 14 Avril 2020,<sup>26</sup> le coût des données mobiles au Zimbabwe reste prohibitif, est discriminatoire et porte atteinte aux droits des citoyens à l'accès à l'information tels que prévus par la Constitution et la Déclaration africaine sur les droits et libertés de l'Internet.<sup>27</sup>

Le taux de pénétration de l'internet est faible dans les zones rurales et la fracture numérique doit être comblée par des infrastructures numériques permettant l'accès à l'internet.

## L'AMPLEUR DE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

Si l'ampleur exacte de la fracture numérique n'est pas facile à déterminer, les données de l'enquête Afro baromètre de 2017 et 2018 montrent qu'une majorité de ménages zimbabwéens ne disposaient pas de téléphones portables avec accès à Internet, d'ordinateurs ou d'une alimentation électrique fiable. Le service de téléphonie cellulaire était disponible dans presque toutes les zones urbaines en 2017, mais 15% des zones rurales n'avaient pas de couverture. 43% des propriétaires de téléphones cellulaires et seulement 28% dans les zones rurales ont déclaré que leur téléphone avait accès à Internet.<sup>28</sup> L'exclusion numérique creuse le fossé des inégalités au Zimbabwe par l'absence d'un accès adéquat à la technologie numérique et à la connectivité à Internet qui améliore l'accès à l'éducation, à l'emploi entre autres droits. Les écoles privées ont migré vers des plateformes en ligne, tandis que les communautés rurales ont été laissées pour compte dans l'accès à l'éducation en ligne. Le Community Youth Development Trust

(CYDT) a indiqué au PIN que l'infrastructure numérique restait un défi pour beaucoup, compte tenu des ressources limitées nécessaires pour permettre l'utilisation des données, des systèmes et des processus.

Le principe 37 de la Déclaration de principes africaine sur la liberté d'expression et l'accès à l'information charge les États de faciliter les droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information en ligne ainsi que les moyens nécessaires à l'exercice de ces droits. L'internet doit être accessible et abordable sans discrimination. L'Amalgamated Rural Teachers Union of Zimbabwe a mentionné trois obstacles majeurs à l'inclusion numérique: le coût des données, trop élevé pour les citoyens ordinaires, la faible disponibilité des appareils permettant d'accéder à l'internet et le manque de connaissances numériques dans les communautés rurales. Le ministère de l'enseignement primaire et secondaire a lancé un programme visant à offrir des cours en ligne par le biais de la radio, ce qui constitue une étape bienvenue dans la réduction de la fracture numérique. Cependant, le fossé demeure en raison de la non-disponibilité des appareils et de la couverture limitée.<sup>29</sup>

Le manque d'accès aux smartphones et à d'autres formes de technologie permettant l'accès à Internet constituait un obstacle à l'accès à des informations essentielles sur la pandémie de COVID-19 en 2020, les soins de santé de base et affectait également l'accès à des informations pertinentes pour la jouissance des droits de l'homme, telles que des informations sur la prestation de services, le développement et les amendements proposés à la Constitution. Avec un

26. <https://www.africafex.org/country-highlights/misa-zimbabwe-calls-for-reduction-in-cost-of-data>

27. See <https://freedomhouse.org/country/zimbabwe/freedom-net/2020>

28. Afro Barometer, L'accès limité à Internet au Zimbabwe est un obstacle majeur à l'apprentissage à distance pendant la pandémie, [http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/D%C3%A9p%C3%A7hes/ab\\_17\\_dispatchno371\\_hurdles\\_for\\_remote\\_learning\\_during\\_pandemic\\_in\\_zimbabwe.pdf](http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/D%C3%A9p%C3%A7hes/ab_17_dispatchno371_hurdles_for_remote_learning_during_pandemic_in_zimbabwe.pdf)

29. The Herald, Zimbabwe: Bridging the Digital Divide in Education <https://allafrica.com/stories/202006090417.html>



accès adéquat aux outils numériques, les communautés seraient plus à même de s'engager dans les processus nationaux.

## GENRE, JEUNESSE ET TIC

Dans *Decades of Struggle and Hope: A Zimbabwean Youth Compendium 2019 Report* (le rapport) publié par Youth Empowerment and Transformation Trust, 42% des jeunes possédaient un smartphone et 14% y avaient accès. Dans les conclusions du rapport, la prééminence de l'utilisation d'internet pour les réseaux sociaux a été corroborée par les participants à toutes les discussions de groupe urbaines et à certaines discussions de groupe rurales qui ont déclaré utiliser internet pour accéder à Facebook, Twitter, WhatsApp, Instagram, Skype, YouTube, Tinder et

Telegram.<sup>30</sup> Cette situation ne s'est pas améliorée en 2020. L'accès aux technologies numériques pour les femmes et les filles est essentiel pour l'autonomisation des femmes et reste une lacune au Zimbabwe qui doit être comblée. Les femmes, qui constituent la majorité du secteur informel, ont été gravement touchées par le blocage de 2020, qui a empêché le secteur informel de commercer de manière significative pendant la majeure partie de l'année. Alors qu'un nombre considérable de femmes urbaines ont accès à des smartphones, l'accès à l'internet est hors de portée pour beaucoup, en particulier dans les zones rurales. La réduction de la fracture numérique pour les femmes améliore leur accès à l'information, essentielle pour l'accès aux droits humains fondamentaux tels que les soins de santé maternelle et l'éducation.

## INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE

En 2018, le ministère des TIC s'est associé au régulateur des télécommunications [POTRAZ] et a créé plus de 200 centres d'information communautaires (CIC) en 2018. Ces CIC donnent accès à des ordinateurs, à l'Internet et à d'autres technologies numériques qui permettent aux gens de recueillir des informations, de créer, d'apprendre et de communiquer avec d'autres personnes tout en développant des compétences numériques essentielles. Cette initiative a été lancée pour réduire la fracture numérique. Bien que ces CIC soient utiles et constituent un pas dans la bonne direction, ils manquent de financement adéquat et leur portée est limitée. Il est nécessaire de trouver des solutions plus durables qui garantissent un meilleur financement des CIC, en dotant les écoles rurales, les cliniques et autres centres communautaires de l'accès à large bande et des technologies numériques nécessaires pour réduire la fracture numérique.



30. YETT, *Decades of Struggle and Hope: A Zimbabwean Youth Compendium 2019 Report* <https://bit.ly/2MII8jw>

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS



Le gouvernement doit promouvoir un environnement favorable aux droits et à l'inclusion numériques en modifiant ou en abrogeant les politiques et les lois répressives et archaïques. Il est nécessaire d'adopter une loi efficace sur la protection des données. Le projet de loi sur la cybersécurité et la protection des données doit protéger la vie privée de manière adéquate et prévoir des sanctions qui restent dans les limites de la proportionnalité. COVID-19 ne doit pas servir d'excuse pour étouffer la dissidence. La liberté d'expression doit être libérée par la cessation des arrestations arbitraires et des détentions illégales dont sont victimes les professionnels des médias et les militants. Les accusations injustifiées contre les professionnels et les militants des médias doivent être abandonnées dans le cadre de la promotion des droits numériques. Il incombe au gouvernement et aux entreprises de télécommunications de garantir la protection des données et l'accès à l'Internet sans perturbations.

Le gouvernement doit travailler avec un large éventail de parties prenantes pour garantir une infrastructure numérique durable. Il est nécessaire de mettre en place des processus multisectoriels de consultation et de sensibilisation avant d'introduire toute technologie qui collecte des données auprès des personnes concernées. Les engagements doivent être inclusifs et inclure, entre autres, les acteurs de la société civile, les technologues, les professionnels des médias, les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les jeunes. Le gouvernement doit faire preuve de transparence et veiller à ce que les politiques soient mises en œuvre en tenant compte des droits de l'homme. Les entreprises de télécommunications doivent fournir des rapports de transparence décrivant clairement la conduite de leurs activités, qui doivent respecter les normes en matière de droits de l'homme. Les organisations de la société civile doivent continuer à s'engager auprès du gouvernement et des entreprises de télécommunications pour créer un environnement favorable aux droits et à l'inclusion numériques.



## Etude de cas: COVID-19 Cas n°15: Un Zimbabwéen victime de la désinformation

Compilé par Thobekile Matimbe et Everson Mushava

Une dame de Bulawayo qui a été testée positive au COVID-19 au début de l'enregistrement des cas au Zimbabwe a fait l'objet d'attaques brutales en ligne. Cette attaque a fait suite à la publication par le gouvernement, dans le journal Chronicle, d'un communiqué indiquant que la patiente - le cas n° 15 - violait la réglementation relative au COVID-19 en s'échappant de la quarantaine et en présentant un risque sanitaire pour la communauté. Malheureusement, à cause de cela, le cas n° 15 a appris la nouvelle de son statut par les médias sociaux, ce qui a fait d'elle une victime. Le système de divulgation des informations était défectueux et ne tenait pas compte de la protection des informations personnelles des patients. Afin de préserver l'identité du cas n° 15, cette étude de cas la désigne sous le nom de X.

Le 16 Avril 2020, le journal Chronicle a publié un article sur X, dans lequel il s'inquiétait du fait qu'elle était le cas n° 15 et qu'elle se promenait dans la ville de Bulawayo, propageant le COVID-19 au mépris flagrant de l'isolement requis pour les patients positifs. Le titre de l'article était intitulé: "Méfiez-vous de cette patiente! Une femme positive au COVID-19 se promène dans la ville". L'article présentait une exposition de X révélant que le cas n° 15 était un agent de santé ayant enfreint les directives relatives au COVID-19 après un résultat positif. Il la dépeignait comme une personne imprudente.

Les informations recueillies ont révélé que X a été dépistée pour le COVID-19 le 12 Avril 2020, à l'aide d'un thermomètre et qu'il s'est avéré qu'elle avait une température élevée. Elle a ensuite été testée pour le COVID-19 par une équipe de réponse rapide qui lui a conseillé d'attendre 48 heures pour avoir accès à ses résultats. Dans la nuit du 14 Avril 2020, X a reçu des messages sur son téléphone portable de la part de collègues qui voulaient savoir si elle allait bien. Elle a découvert un rapport de mise à jour du COVID-19 publié par le gouvernement qui la décrivait comme le cas n° 15 parmi les nouveaux messages sur son téléphone.

"J'ai consulté ma boîte de réception et je suis tombé sur la mise à jour quotidienne du ministère de la Santé et de la Protection de l'enfance. J'ai immédiatement compris que le cas n° 15 me concernait, tout comme un





certain nombre de mes collègues. J'ai décidé d'attendre la communication officielle de l'équipe de réponse rapide qui n'est arrivée à mon domicile que le mardi 15, à 14h30."

C'était sa première rencontre avec ses résultats. Le gouvernement, par l'intermédiaire de la Rapid Response Task Force, a omis de lui révéler les résultats de X avant de les rendre publics. Ses collègues ont également pu déduire de la description du rapport que X était positive au COVID-19. X a été consternée de devoir apprendre son statut de COVID-19 par les médias sociaux. Comme si cela ne suffisait pas, X a été encore plus choqué lorsque le Chronicle a publié l'article le 16 Avril 2020.

"Imaginez mon choc lorsque, aux petites heures du matin du jeudi 16 Avril 2020, j'ai reçu un lien vers la publication du Chronicle accusant le cas numéro 15 de mettre imprudemment en danger la vie des résidents en défiant l'auto-isolement. Les médias sociaux ont depuis été inondés de cette nouvelle, ce qui m'amène à me demander s'il existe un autre cas numéro 15 ou s'il s'agit simplement d'un cas de journalisme non éthique", a déclaré X.

L'article du Chronicle n'est plus accessible au moment de la rédaction de cette histoire. Par le biais de cet article, le gouvernement a colporté de fausses nouvelles sur X. Ces fausses nouvelles se sont retrouvées sur diverses plateformes en ligne telles que WhatsApp et Facebook. Le gouvernement a par la suite clarifié que X n'était pas coupable des allégations portées contre elle par le biais d'un article paru dans le Chronicle le 18 Avril 2020, intitulé "La patiente défaillante de COVID-19 est emmenée à Thorngrove." Cette nouvelle version dans le Chronicle révélait qu'il y avait eu une confusion car le cas n° 15 n'était pas la personne qui avait enfreint les procédures d'isolement de COVID-19, comme l'avaient révélé les responsables de la santé.

Le gouvernement doit veiller à ce que des garanties soient mises en place pour assurer une protection adéquate de la vie privée et des données personnelles.



## Étude de cas: Protéger la vie privée des patients zimbabwéens atteints de COVID-19

Compilé par Thobekile Matimbe et Everson Mushava

Le Zimbabwe a enregistré son premier cas de COVID-19 le 21 Mars 2020, dans un contexte de manque de préparation du système de santé. Peu à peu, le nombre de cas de COVID-19 enregistrés a commencé à augmenter. Parmi ces cas, la malchance a frappé Saul Sakudya, un homme d'affaires de Harare. Sakudya est le troisième cas de COVID-19 enregistré depuis le début de l'épidémie en Mars 2020 au Zimbabwe.

Selon Sakudya, il a présenté les symptômes révélateurs de la toux et des vertiges à son retour d'un voyage à Dubaï le 19 Mars 2020. Il a consulté des médecins mais sa situation ne s'est pas améliorée. Sakudya a décidé de se rendre à l'hôpital Wilkins Infectious Hospital (Wilkins) qui était le seul hôpital désigné pour traiter les cas de COVID-19 à l'époque. Son fils de 21 ans l'a conduit à Wilkins et Sakudya a été testé pour le COVID-19 mais n'a pas eu accès immédiatement à ses résultats. "On m'a dit que mes résultats seraient connus dans cinq heures et que s'ils ne l'étaient pas, cela signifierait que mon test était négatif", a déclaré Sakudya. Il est rentré chez lui pour attendre ses résultats, anxieusement. Ce n'est que le troisième jour que Sakudya a reçu un appel lui annonçant que son test était positif. Selon Everson Mashava, un journaliste qui a mené l'interview de Sakudya, la secrétaire permanente du ministère de la Santé, Mme Agnes Mahomva, a confirmé au journal The Standard à l'époque que les résultats du test COVID-19 étaient effectivement censés être livrés dans les cinq ou sept heures.

Le retard dans l'obtention des résultats a causé beaucoup d'anxiété. Les fonctionnaires du ministère de la santé ont alors prélevé des échantillons pour tester la femme et le fils de Sakudya, qui s'occupaient de lui, ainsi que sa fille de 10 ans. Cette mesure s'inscrivait dans le cadre de la recherche des contacts effectuée par le groupe de travail chargé de la lutte contre le COVID-19.

Entre-temps, Sakudya a été placé en quarantaine au Beatrice Infectious Diseases Hospital de Harare. Il a souffert de stigmatisation à l'hôpital, car le COVID-19 était un phénomène nouveau et terrifiant pour le personnel médical de l'hôpital. Le personnel médical de l'époque n'avait pas d'équipement de protection individuelle adéquat et craignait donc pour sa vie. Dans ce chaos,



Sakudya a choisi de rentrer chez lui pour être mis en quarantaine dans un environnement plus propice à son rétablissement. Ce qui est encore plus déconcertant, c'est qu'avant que sa famille ne reçoive les résultats des tests, les utilisateurs des médias sociaux avaient reçu des informations selon lesquelles deux des membres de sa famille avaient été testés positifs au COVID-19. Apparemment, le gouvernement a publié les nouveaux cas avant de révéler les résultats aux patients, en violation de leur droit d'accès à l'information.

“C'est triste que les résultats soient arrivés après que les annonces aient été faites et qu'ils circulent déjà sur les médias sociaux. Ce n'est pas bon”, a exprimé Sakudya dans un état de consternation. “Nous avons reçu plusieurs appels de parents, d'amis et de voisins qui nous ont dit que les médias sociaux étaient inondés d'informations selon lesquelles trois membres de la famille avaient été testés positifs au virus. Et ce, avant que les fonctionnaires du ministère de la Santé ne viennent nous communiquer les résultats. C'était très traumatisant pour ma femme et mon fils d'apprendre leur état de santé sur les médias sociaux.” Fidèles aux résultats qui circulent en ligne, la femme et le fils de Sakudya ont été testés positifs, tandis que leur fille de 10 ans a été testée négative.

La femme de Sakudya a mentionné qu'elle avait été victime d'intimidation sur les médias sociaux. “Ce fut une expérience douloureuse. D'abord, on m'a décrite comme une petite maison, une briseuse de ménage, et ensuite, mes résultats COVID-19 sont devenus viraux sans que je les connaisse”, a-t-elle déclaré. Le fils de Sakudya, âgé de 21 ans, a également exprimé son inquiétude face au “mépris apparent de la confidentialité de l'état de santé de la famille”. Il a mentionné que sa famille a souffert de stigmatisation en raison des résultats positifs.

La famille Sakudya a été traumatisée à la fois par la divulgation tardive des résultats du COVID-19 et par le manque de prudence lors de la publication des résultats en Mars 2020. Il est clair qu'aucune mesure efficace de protection des données n'a été mise en place pour garantir un niveau de précaution dans l'information des patients sur leurs résultats. De telles mesures prévoieraient, par exemple, la publication de mises à jour des nouveaux cas de COVID-19 après que les personnes concernées ont été informées de leurs résultats. En outre, il est nécessaire de mettre en place des mesures de protection de la vie privée des patients dont le test de dépistage du COVID-19 est positif.



# LONDA

**DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU ZIMBABWE 2020 RAPPORT**

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



**Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: [media@paradigmhq.org](mailto:media@paradigmhq.org)

[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)

     @ParadigmHQ